

Yverdon-les-Bains, le 13 octobre 2026
N. Réf. : M. Didier Boillat

Nouvelle législature 2026-2031 : les polices communales vaudoises s'engagent pour l'avenir de la police coordonnée

Yverdon-les-Bains, octobre 2026 – Réunie en Assemblée générale constitutive le 29 septembre 2026, la Conférence des Directrices et Directeurs des Polices communales vaudoises (CDPV) a officiellement lancé sa législature 2026-2031. À cette occasion, les membres ont renouvelé leur confiance à Jean-Marc Chevallaz, municipal à Pully, réélu à la présidence pour un nouveau mandat. Fort d'un comité renouvelé, la CDPV entame cette période avec une volonté ferme : participer activement à l'analyse du modèle de police coordonnée.

L'analyse de la LOPV : une opportunité stratégique à condition d'être globale

La CDPV prend acte avec intérêt de la décision du Conseil d'État de lancer une analyse de la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV). Près de quinze ans après son entrée en vigueur, cette démarche constitue une opportunité d'évaluer la capacité du dispositif actuel à répondre aux défis sécuritaires d'aujourd'hui et de demain.

La CDPV accueille favorablement cette initiative. Elle estime toutefois que cette réflexion ne pourra pleinement atteindre ses objectifs que si elle repose sur une **analyse indépendante, objective et globale**, intégrant toutes les dimensions de la sécurité publique.

Au-delà des structures : la valeur publique de la proximité

Pour la Conférence, l'organisation policière dépasse la simple question de structures ; elle représente un service public essentiel dont la complémentarité entre la Police cantonale et les Polices communales fait la force. L'évaluation devra ainsi porter sur :

- **L'efficience** organisationnelle et financière.
- **La qualité des prestations** rendues à la population (prévention, proximité, réactivité).
- **La gouvernance** entre le Canton et les communes, ainsi que la résilience du dispositif.

Secrétariat général CDPV – SOPV

La CDPV rappelle que la proximité est une véritable valeur publique. L'ancrage local, le dialogue avec les écoles, les partenaires et la population permettent d'anticiper les situations et de bâtir une relation de confiance indispensable à une sécurité durable.

Un esprit d'ouverture et des critères transparents

Toutes les pistes d'évolution peuvent être examinées, à condition qu'elles soient appréciées selon des **critères identiques, transparents et objectivement vérifiables**, en évaluant leurs conséquences opérationnelles, institutionnelles, humaines et financières. Forts de leur expérience quotidienne sur le terrain, les forces des polices communales entendent contribuer activement à cette réflexion avec esprit de responsabilité et de partenariat.

« L'organisation policière n'est pas une fin en soi, mais elle constitue un levier essentiel pour garantir la proximité, l'efficacité opérationnelle, la gouvernance et la qualité du service rendu à la population. »

— Jean-Marc Chevallaz, Président de la CDPV

Le cap : le meilleur service et la confiance de la population

La CDPV rappelle le principe fondamental qui doit guider cette réflexion : **l'avenir de la sécurité vaudoise ne se résume pas au choix entre centralisation et décentralisation**. La véritable question est de savoir quelle organisation offrira, demain, le meilleur service à la population, au meilleur coût, tout en préservant la complémentarité et la confiance qui font la force du modèle vaudois.

La CDPV participera à cette démarche avec la conviction qu'une analyse factuelle démontrera le rôle clé des Polices communales et permettra de renforcer durablement la sécurité des Vaudoises et des Vaudois.

* * * * *

Contacts médias :

- Jean-Marc Chevallaz, Président de la CDPV
079 416 29 57 - jean-marc.chevallaz@pully.ch
- Didier Boillat, Secrétaire général CDPV – SOPV
079 785 90 17 - didier.boillat@polcom-vd.ch

Secrétariat général CDPV – SOPV